

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Vendredi 29 Juin 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 9.1, 9.2, 6.1, 0.2, 0.3.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 23h15.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : M. Guy BOURGEOIS suppléant de Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 9.2), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPELLIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.2.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL (jusqu'au 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.2) Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.2) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU (à partir du 1.1.8) Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2) Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean-Luc BARBIER suppléant de M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 9.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Raymond LAMBOLEY suppléant de M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.2) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER (à partir du 1.1.2) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaivre : M. Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (jusqu'au 6.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Guéric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : M. Philippe COURTOT Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT François : M. Claude PREIONI Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mery-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Torpes : M. Denis JACQUIN Vaivre : M. Jean-Noël BESANCON, Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Robert STEPOURJINE

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, P. BONNET, E. BRIOT, G. CHALNOT, Y.M. DAHOUI, M.L. DALPHIN, C. DELBENDE, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, M. LEMERCIER, JS. LEUBA (à partir du 6.2), M. OMOURI, Y. POUJET, R. REBRAB, D. SCHAUSS, R. STHAL (à partir du 1.1.4), M. ZEHAF (jusqu'au 1.1.1), D. PAINEAU (jusqu'au 1.1.7), C. MAGNIN-FEYSOT, F. BAILLY, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), C. PREIONI, J. LOUISON, P. BELUCHE, F. LAIDIE (jusqu'au 1.1.1), A. JACQUEMET (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN

Mandataires : P. MOUGIN, J. GROSPELLIN, T. BIZE, D. POISSENOT, C. WERTHE, C. MICHEL, E. MAILLOT, L. CROIZIER, N. BODIN, G. VAN HELLE, AS. ANDRIANTAVY (à partir du 6.2), S. PESEUX, T. MORTON, S. WANLIN, C. THIEBAUT, K. ROCHDI (à partir du 1.1.4), M. EL YASSA (jusqu'au 1.1.1), A. FELICE (jusqu'au 1.1.7), G. PACAUD, O. LEGAIN, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), D. PARIS, T. JAVAUX, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.1.1), P. ROUTHIER (à partir du 1.1.2), JP. MICHAUD

Délibération n°2018/004223

Rapport n°1.1.8 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiements (CP)

Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiements (CP)

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

Dans le cadre de la révision des AP/CP lors de la DM1 2018, il est proposé de clôturer l'AP/CP pépinière maraîchère.

La révision éventuelle des Autorisations de Programmes (AP) ou d'Engagements (AE) / Crédits de Paiement (CP) ne peut avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Le vote de la DM 1 est donc l'occasion d'effectuer ces révisions.

Une synthèse des Autorisations de Programme et d'Engagement est annexée aux maquettes budgétaires de la Décision Modificative n°1 de 2018.

Il est rappelé que le vote du Conseil de Communauté sur ces AP-AE porte sur le montant total de l'AP-AE et sur l'échéancier des CP.

Toute révision d'AP-AE intègre, notamment, les réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, le montant total de l'opération ou la répartition des CP sur la période de l'AP-AE.

I. Clôture de l'AP/CP Pépinière maraîchère

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (28 mars 2013)	AP précédente (BP2017)	AP clôturée (CA 2017)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	720 000	964 650	961 986	-2 664
Montant des recettes de l'AP	40 000	244 650	219 448	-25 203
Besoin de financement de l'AP	680 000	720 000	742 539	22 539

1/ Rappel du programme initial

Dans le cadre de l'action en faveur de l'agriculture périurbaine, une pépinière d'activités maraîchères a été construite sur des terrains en propriété du Grand Besançon, aux Andiers. C'est une structure de production maraîchère qui permet d'accueillir 3 ou 4 porteurs de projet d'installation qui se testent au métier pendant 1 à 3 ans tout en bénéficiant d'un hébergement juridique, de formations et d'un appui technique adapté. A l'issue de ce test, ils décident ou non de s'installer, la recherche de foncier restant à leur charge.

Le terrain mis à disposition de la pépinière a été aménagé : réalisation d'un forage pour l'irrigation des cultures, aménagement d'un bâtiment comprenant des espaces de stockage de matériel agricole, une chambre froide, un lieu de stockage conditionnement de légumes, ainsi qu'un bureau et des sanitaires.

Il accueille depuis 2014 des maraîchers : deux sont actuellement en test sur le site. Le premier sorti de pépinière s'est installé à son compte avec deux associés en 2016, deux s'installent en 2018 dans la coopérative Coopilote et le dernier a abandonné son projet.

2/ Les réalisations de l'AP

Dépenses :

961 986 € de dépenses ont financé :

1. 71 160 € de maîtrise d'œuvre,
2. 10 200 € d'études,
3. 583 465 € de bâtiment,
4. 122 191 € pour le forage et l'irrigation,
5. 90 910 € pour la serre et les tunnels,
6. 75 515 € d'empierrement de voies, stabilisation de parking et voies de circulation,
7. 8 545 € de plantations de haies et arbres.

Recettes :

Le projet a été cofinancé à hauteur de 219 448 € :

8. 100 000 € de la Région (FRAU),
9. 90 000 € du Département du Doubs,
10. 25 000 € de la Chambre interdépartementale d'agriculture,
11. 4 448 € de l'ADEME versés comme avance pour le financement d'études de maîtrise d'œuvre d'un bâtiment Effinergie. Après quelques mois d'étude, il s'est avéré impossible au vu du budget d'atteindre l'exigence Effinergie et ce volet de l'étude a été abandonné. L'ADEME ne complètera donc pas son financement à hauteur du prévisionnel.

CLOTURE CA 2017							
Chapitre	Objet	Montant AP/CP	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
DEPENSES							
20	études	10 200		5 208	4 992		
21	Installations, matériels	139 407		32 172	58 079	2 601	46 555
23	travaux	812 379	0	105 760	661 176	45 444	
	TOTAL	961 986	-	143 139	724 246	48 045	46 555
RECETTES							
13	subventions	219 448	12 500	4 448	91 198	111 302	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	742 539	-12 500	138 692	633 049	-63 257	46 555
	Taux de couverture par financement	77%		97%	87%	-132%	100%

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la clôture de l'autorisation de programme sur le budget principal de l'AP/CP « Pépinière maraîchère ».

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 12 JUIL. 2018

Contrôle de légalité